

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-16

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE MONTBARTIER**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société Promologis. Elle concerne l'acquisition de 4 logements PLUS et PLAI situés à l'ancien Presbytère à Montbartier.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 404 933 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS acquisition	119 128,00 €
* Prêt PLUS amélioration	15 105,00 €
* Prêt PLAI acquisition	143 841,00 €
* Prêt PLAI amélioration	52 355,00 €
* Subvention Conseil Général 82	20 002,00 €
* Fonds propres	54 502,00 €
Total	404 933,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 330 429 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS acquisition	
- Montant	119 128,00 €
- Montant de la garantie	59 564,00 €
- Durée de la période de préfinancement	Sans préfinancement
- Durée de la période d'amortissement	50 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

Prêt PLUS amélioration	
- Montant	15 105,00 €
- Montant de la garantie	7 552,50 €
- Durée de la période de préfinancement	Sans préfinancement
- Durée de la période d'amortissement	40 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

Prêt PLAI acquisition	
- Montant	143 841,00 €
- Montant de la garantie	71 920,50 €
- Durée de la période de préfinancement	Sans préfinancement
- Durée de la période d'amortissement	50 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

Prêt PLAI amélioration	
- Montant	52 355,00 €
- Montant de la garantie	26 177,50 €
- Durée de la période de préfinancement	Sans préfinancement
- Durée de la période d'amortissement	40 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 165 214,50 €, soit 50 % d'un montant global de 330 429 €, la commune de Montbartier se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 10 avril 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à S.A. Promologis pour l'acquisition de 4 logements situés à l'ancien Presbytère à Montbartier la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 165 214,50 € pour 4 prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations :
 - deux prêts PLUS, l'un de type «acquisition» d'un montant de 119 128 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type «amélioration» d'un montant de 15 105 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %,
 - deux prêts PLAI, l'un de type «acquisition» d'un montant de 143 841 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type «amélioration» d'un montant de 52 355 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %,
- Précise que la commune de Bruniquel accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,